

## SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 AOÛT 2022

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout mercredi 10 août 2022 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**PRO-MAIRE :** Gisèle Saindon

**CONSEILLERS:** Roger Lavoie  
Jonathan Rioux  
Éric Veilleux  
Jocelyn Côté  
Samuel Sirois

**ABSENT :** Mario St-Louis (maire)

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Gisèle Saindon, pro-maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale / secrétaire-trésorière, est aussi présente.

.....

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la pro-maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 12 Divers demeure ouvert.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2022
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Colloque annuel de zone
6. Amendement Entente Services aux sinistrés / Croix-Rouge
7. Résultat soumission sur invitation pour le contrôle de matériaux projet PIIRL Route de la Station et Chemin des Trois-Roches
8. Sel de déglacage / Abrasif
9. Demande CPTAQ / Ferme Fibel & Fils inc
10. Pompier
  - Cabanon
  - Hose de pompier à vendre
11. Voirie
  - Entente Niveleuse Route à Drapeau avec Notre-Dame-des-Neiges
  - Afficheur de vitesse
  - Lumière de rue
  - Travaux à venir
12. Divers
  - Entretien des stationnements / sous-contrat
  - Demande Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix / Chemin d'hiver
  - Subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/ Jean-Marie Otis et Serge Otis / Comité de Relance
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

.....

### 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022

2022-08-130

2022-08-131

La directrice générale/secrétaire-trésorière présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par le conseil.

.....  
**CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

2022-08-132

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 10 août 2022.

Annie Roussel, directrice générale / greffière-trésorière

Adopté à l'unanimité  
.....

**4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

2022-08-133

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 08-2022 des comptes payés soit accepté au montant de \$7961.88 et que le bordereau numéro 08-2022 des comptes à payer soit accepté au montant de \$971 652.99 par notre conseil et que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....  
**5. COLLOQUE ANNUEL DE ZONE**

2022-08-134

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie Roussel, directrice générale à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 15 septembre 2022 à Dégelis. Les frais de 75\$ pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

.....  
**6. AMENDEMENT ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS / CROIX-ROUGE**

2022-08-135

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte l'amendement de prolongation d'entente Services aux sinistrés proposée par la Croix-Rouge et que l'amendement de cette entente soit déposée aux archives de la municipalité. La Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame Annie Roussel, directrice générale, à verser un montant de 180\$ en janvier 2023 à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité. La Municipalité autorise Monsieur Mario St-Louis, maire ainsi que Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer ladite entente valide pour une durée de 12 mois à partir de sa date d'échéance pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....  
**7. RÉSULTAT SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX PROJET PIIRL ROUTE DE LA STATION ET CHEMIN DES TROIS-ROCHES**

2022-08-136

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant le projet PIIRL-Route de la Station et Chemin des Trois-Roches- Pavage et Travaux divers;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénierie a ouvert les soumissions le 20 juillet 2022 à 11h00 à leur bureau;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a reçu deux (2) soumissionnaires;

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées afin de valider la conformité;

Attendu que les soumissionnaires et les prix sont les suivants;

LER INC.

PRIX : 13 670\$ plus taxes

ENGLOBE CORP.

PRIX : 15 691\$ plus taxes

ATTENDU QUE LER inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accorde à LER inc. le contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet PIRL- Route de la Station et Chemin des Trois-Roches- Pavage et Travaux divers pour le montant de 13 670\$ plus taxes. De plus, Monsieur le maire et Madame la Directrice générale sont autorisés à signer tout document avec LER inc. concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Le tout sera financé par la subvention PAVL-Volet Redressement et le surplus accumulé.

.....

**8. SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF**

2022-08-137

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu à notre demande :

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1<sup>ère</sup> soumission : Sel Warwick inc.

Prix : 89\$ / tonne métrique plus taxes  
+42\$/ tonne métrique pour le transport plus taxes  
+ surcharge de carburant

2<sup>ième</sup> soumission : Somavrac c.c.

Prix : 108.25\$ / tonne métrique plus taxes  
+1558\$ / par transport plus taxes (2 transports au total)  
+ surcharge de carburant

3<sup>ième</sup> soumission : Sel Icecat inc.

Prix : 149\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus  
+ surcharge de carburant

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2022-2023. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 70tm au coût de 89\$/la tonne plus taxes, plus les frais de livraison de 42\$/la tonne plus taxes plus la surcharge de carburant applicable.

.....

**9. DEMANDE CPTAQ / FERME FIBEL & FILS INC.**

2022-08-138

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Éloi ont pris connaissance de la demande d'aliénation pour agrandir une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture (lot #5546982) présentée par Madame Andrée Moreau, notaire pour Ferme Fibel et Fils inc. à la CPTAQ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture adressée par Ferme Fibel et Fils inc.;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62,

des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions des règlements d'urbanismes de la municipalité;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que cette demande à la CPTAQ, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

Considérant que cette demande, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Ferme Fibel et Fils inc., dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'aliénation d'un lot (#5546982) afin d'agrandir une superficie actuellement utilisée à des fins résidentielles pour se mettre conforme à la réglementation municipale.

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux.

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

.....

## **10. POMPIER**

### **CABANON**

2022-08-139

Attendu que la Municipalité a faite des recherches concernant l'achat ou la fabrication auprès des entreprises pour un cabanon incendie;

Attendu que la municipalité a reçu 4 sortes de cabanon;

Attendu que les membres du conseil se sont penchés sur le dossier afin de discuter des offres;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à la Directrice générale de s'informer auprès du fournisseur de l'Isle-Verte s'il pourrait nous faire un cabanon 6X8 pieds, pas de fenêtre, avec un planché, couverture en tôle, porte normal en acier, en clabor.

.....

### **BOYAU DE POMPIER À VENDRE**

2022-08-140

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et lieutenant de la brigade incendie informe les membres du conseil qu'il y aurait des boyaux de pompier usagés qui ne passe plus l'inspection à vendre. Après discussion des membres du conseil, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de vendre les boyaux de grosseur 1 pouce½ et 2 pouces½ qui ne passe plus l'inspection au coût de 25\$/chaque.

.....

## **11. VOIRIE**

### **ENTENTE NIVELEUSE ROUTE DRAPEAU AVEC NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

2022-08-141

Il est par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de prendre une entente de coopération avec la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges relativement au nivelage estivale de la route Drapeau pour la portion aux

limites communes de municipalités. La Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire ainsi que Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....

### **AFFICHEUR DE VITESSE**

2022-08-142

Attendu que la Directrice générale s'est informé auprès du Ministère des Transports concernant les critères et les paramètres à respecter pour l'emplacement d'un radar pédagogique;

Attendu que la Directrice générale a demandé des soumissions concernant des indicateurs de vitesse auprès des fournisseurs;

Attendu que deux fournisseurs ont répondu à notre demande soit JMJ TECH et KALITEC;

Attendu que les membres du conseil se sont penchés sur le dossier afin de discuter des offres;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi achète de JMJ TECH un indicateur de vitesse Isafe 2 au coût de 4295\$ avec un support supplémentaire au coût de 250\$ plus les frais de transport au coût de 250\$ plus les taxes applicables. Une garantie de deux ans est donnée pour cet indicateur de vitesse.

.....

### **LUMIÈRE DE RUE**

La Directrice générale informe les membres du conseil que les trois nouvelles lumières de rue sont commandées. Elle demande aux membres du conseil de lui indiquer un autre emplacement sur la rue des Bassins étant donné qu'il y a déjà une lumière de rue au coin de la rue des Bassins et de la Route de la Station l'endroit qui a été indiqué à la séance du mois de juillet. Les membres du conseil demande de faire installer la nouvelle lumière sur le dernier poteau sur la rue des Bassins soit à l'ouest du fossé.

.....

### **TRAVAUX À VENIR**

Les membres du conseil discutent des travaux à venir pour le mois d'août et septembre avec l'employé municipal.

.....

## **12. DIVERS**

### **ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS / SOUS-CONTRAT**

2022-08-143

Attendu que Ferme Coteau des Érables a remis une lettre à la Directrice générale afin de demander à la Municipalité de Saint-Éloi leur consentement afin de pouvoir transférer son contrat d'entretien des stationnements pour l'hiver 2022-2023 et 2023-2024 à un sous-traitant;

Attendu que cette demande est conforme au contrat et au devis signé à l'automne 2021;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte que Ferme Coteau des Érables inc. donne son contrat au sous-traitant suivant Monsieur Jean-Michel Bélanger. Par conséquent, ce consentement ne relève l'entrepreneur d'aucune de ses obligations et de ses responsabilités.

De plus, l'entrepreneur devra passer avec le sous-traitant dans lequel ce dernier s'engage expressément à suivre les termes du présent contrat et du devis qui s'y appliquent.

.....

**DEMANDE MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX / CHEMIN D'HIVER**

La Directrice générale informe les membres du conseil d'une demande faite par l'entrepreneur des chemins d'hiver, Les Entreprises S. Desjardins, afin de demander à la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix s'il serait possible de rencontrer leurs membres du conseil avec leur contremaître de la voirie M. Gabriel Babineau afin de discuter avec eux d'une entente relative au déneigement des chemins en hiver du chemin des Trois-Roches pour la portion aux limites communes des municipalités en échange de la portion du Rang A jusqu'à l'intersection des 4 coins (St-Paul, St-Éloi, St-Jean, St-Clément). Le kilométrage entre les deux portions de chemin est de 0.6km de plus à entretenir pour le Rang A comparativement au Chemin des Trois-Roches.

.....

**SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI/ JEAN-MARIE OTIS ET SERGE OTIS / COMITÉ DE RELANCE**

2022-08-144

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2022-06-103;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Messieurs Jean-Marie Otis et Serge Otis ont envoyé une lettre le 9 août 2022 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été présentée à la séance du conseil du mois d'août 2022;

Considérant que Messieurs Jean-Marie Otis et Serge Otis ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Messieurs Jean-Marie Otis et Serge Otis ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2022-06-103 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur la valeur de l'évaluation de la résidence.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 441\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur l'évaluation de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Messieurs Jean-Marie Otis et Serge Otis par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

.....

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nil

.....

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-08-145

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h25.

.....

*Gisèle Saindon, pro-maire*  
Gisèle Saindon, pro-maire

*Annie Roussel, Directrice générale*  
Annie Roussel, dir.gén./gref.-très.